

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 1 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

#### SECTION 1 : Identification

##### Identificateur du produit

**Nom du produit :** Sulfate de manganèse, 0,1M

**Code produit :** MN5373SS

##### Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

**Utilisations identifiées pertinentes :** Produits chimiques de laboratoire

**Utilisations déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

**Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées :** Non déterminé ou non disponible

##### Détails du fabricant ou fournisseur

**Fabricant :**

**États-Unis**

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

##### Ligne d'urgence :

**Canada**

**ChemTel: (24-heures)**

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

#### SECTION 2 : Identification de danger

##### Classification SGH :

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition répétée, catégorie 2

##### Éléments d'étiquetage

###### Pictogrammes de danger :



**Mentions d'avertissement :** Attention

##### Mentions de danger :

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

##### Déclarations de mise en garde :

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

**Dangers non classés par ailleurs :** Aucun(e)

#### SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 2 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

| Identification             | Nom                              | Poids % |
|----------------------------|----------------------------------|---------|
| Numéro CAS :<br>7732-18-5  | Eau                              | 98.31   |
| Numéro CAS :<br>10034-96-5 | Sulfate de manganèse monohydraté | 1.69    |

Informations supplémentaires : Aucun(e)

### SECTION 4 : Mesures de premiers soins

#### Description des mesures de premier secours

##### Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

##### Après inhalation :

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Consulter un médecin en cas de malaise

##### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin

##### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposé doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement

Continuer à rincer

Consulter un médecin

##### Après ingestion :

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Ne PAS faire vomir

Consulter un médecin en cas de malaise

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

##### Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis

##### Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

##### Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 3 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

#### Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

#### Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Voir Section 8

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une combinaison spéciale fermée hermétiquement

#### Précautions particulières :

L'échauffement cause une augmentation de la pression, un risque d'éclatement et de combustion

Couper les sources d'inflammation

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

#### Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

#### Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Éviter d'inhalier le brouillard ou la vapeur.

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

#### Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle :

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 4 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

| Pays (base juridique) | Substance                        | Identification | Concentration autorisée                                                |
|-----------------------|----------------------------------|----------------|------------------------------------------------------------------------|
| ACGIH                 | Sulfate de manganèse monohydraté | 10034-96-5     | ACGIH VLS 0,02 mg/m <sup>3</sup> , en tant que Mn (fraction inhalable) |
|                       | Sulfate de manganèse monohydraté | 10034-96-5     | ACGIH VLS 0,1 mg/m <sup>3</sup> , en tant que Mn (fraction inhalable)  |
| United States (OSHA)  | Sulfate de manganèse monohydraté | 10034-96-5     | OSHA LEP C 5 mg/m <sup>3</sup> , comme Mn                              |
|                       | Sulfate de manganèse monohydraté | 10034-96-5     | MAK 0,2 mg/m <sup>3</sup>                                              |

#### Valeurs limites biologiques :

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

#### Informations sur les procédures de surveillance :

Non déterminé ou non disponible

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

##### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

##### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Effectuez un entretien de routine.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

|                                          |                     |
|------------------------------------------|---------------------|
| Apparence (état physique, couleur) :     | Liquide transparent |
| Odeur :                                  | Inodore             |
| Seuil d'odeur :                          | Non disponible      |
| Valeur pH :                              | Non disponible      |
| Point de fusion / point de congélation : | Non disponible      |
| Point/intervalle d'ébullition :          | Non disponible      |
| Point d'éclair :                         | Non disponible      |
| Taux d'évaporation :                     | Non disponible      |
| Inflammabilité (solide, gazeux) :        | Non disponible      |
| Limite d'explosion supérieure :          | Non disponible      |

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 5 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

|                                          |                                 |
|------------------------------------------|---------------------------------|
| Limite d'explosion inférieure :          | Non disponible                  |
| Pression de vapeur :                     | Non disponible                  |
| Densité de vapeur :                      | Non disponible                  |
| Densité :                                | Non disponible                  |
| Densité relative :                       | 1,0                             |
| Solubilités :                            | Non déterminé ou non disponible |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) : | Non disponible                  |
| Température d'autoinflammation :         | Non disponible                  |
| Température de décomposition :           | Non disponible                  |
| Viscosité dynamique :                    | Non disponible                  |
| Viscosité cinématique :                  | Non disponible                  |
| Propriétés explosives                    | Non déterminé ou non disponible |
| Propriétés comburantes                   | Non déterminé ou non disponible |

### Informations supplémentaires

#### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

##### Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

##### Possibilité de réactions dangereuses :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

##### Conditions à éviter :

Aucun connu.

##### Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

##### Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

#### SECTION 11 : Informations toxicologiques

##### Toxicité aiguë

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Corrosion/irritation de la peau

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Dommages/irritations oculaires sévères

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

##### Sensibilisation respiratoire ou de la peau

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 6 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Cancérogénicité

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Centre international de recherche sur le cancer (IARC)** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Programme national de toxicologie (PNT) :** Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Mutagénicité cellulaire germinale

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité reproductrice

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :**

| Nom                              | Résultat                                                                                                                                                      |
|----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sulfate de manganèse monohydraté | Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition répétée - Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition. |

#### Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

**Évaluation :** Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Toxicité par aspiration

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Informations sur les voies d'exposition probables :** Aucune donnée disponible.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques :** Aucune donnée disponible.

**Autres informations :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### Toxicité aiguë (court terme)

**Évaluation :** Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 7 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

#### Toxicité chronique (à long terme)

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Persistance et dégradabilité

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Potentiel bioaccumulatif

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

#### Mobilité dans le sol

**Données sur le produit :** Aucune donnée disponible.

**Données sur la substance :** Aucune donnée disponible.

**Autres effets indésirables :** Aucune donnée disponible.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

#### Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables (US 40CFR262.11)

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

#### Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

#### Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 02.14.2017

Page 8 sur 8

### Sulfate de manganèse, 0,1M

|                                              |                |
|----------------------------------------------|----------------|
| N° UN                                        | Non réglementé |
| Nom d'expédition approprié UN                | Non réglementé |
| Classe(s) de danger UN pour le transport     | Aucun(e)       |
| Groupe d'emballage                           | Aucun(e)       |
| Risques environnementaux                     | Aucun(e)       |
| Précautions particulières pour l'utilisateur | Aucun(e)       |

|                                                                                              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC |          |
| Nom en vrac                                                                                  | Aucun(e) |
| Type de navire                                                                               | Aucun(e) |
| Catégorie de pollution                                                                       | Aucun(e) |

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Réglementations du Canada

##### Liste intérieure des substances (DSL) :

|            |                                  |                |
|------------|----------------------------------|----------------|
| 7732-18-5  | Eau                              | répertorié     |
| 10034-96-5 | Sulfate de manganèse monohydraté | non répertorié |

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

#### Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA : 1-0-0

HMIS : 1-0-0

Date de préparation initiale : 02.14.2017

**Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit**